

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n°2022/12/67

Date de convocation
29 novembre 2022

L'an deux mil vingt et deux
le **LUNDI 5 DECEMBRE 2022** à 18 Heures 00

Date d'affichage
29 novembre 2022

le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.

Nombre de conseillers

Etaient présents :

Exercice : 26
Présents : 20
Votants : 22

M. Alain CAYET – M. Guy BRAS – Mme Marie-Antoinette DESHORTIES –
M. Jean-Pierre CHARTREZ – Mme Anne-Caroline RATAJCZAK – M. Stéphane FOURNIER –
Mme Ghislaine VALENTE – Mme Sophie LOPEZ – M. Fouad AJARRAY – Mme Yveline
LOURDEL – M. Yves RAOULT – Mme Micheline LAURENT – Mme Martine DUQUESNOY –
M. Patrick BRUGUET – Mme Christelle LEBAS – Mme Astrid SAVARY – Mme Corinne DOLLE
– M. Jean-Claude NOEL – M. Thierry IMBERT – M. Olivier QUIGNON.

Excusés :

M. Marc SERRA qui donne procuration à Mme Anne Caroline RATAJCZAK
Mme Sandrine SERGEANT qui donne procuration à Mme Ghislaine VALENTE
Mme Chantal DECOQ
M. Philippe LEFEBVRE
Mme Audrey TISON
M. Hubert CHIVET

AU

Secrétaire de séance :

M. Jean Pierre CHARTREZ

Objet : Plan Climat Air Energie Territorial

Monsieur le Maire expose

Mesdames, Messieurs,

Par courrier en date du 07 novembre 2022, la Communauté urbaine d'Arras a informé la commune que la consultation du public sur le Plan Climat Air Energie Territorial aurait lieu du 14 novembre au 16 décembre 2022.

Un Plan climat est un outil de planification obligatoire pour les intercommunalités de plus de 20 000 habitants. A la fois stratégique et opérationnel, il permet de coordonner la transition écologique et sociale du territoire en abordant l'ensemble des thématiques liées à l'air, l'énergie et le climat : mobilité, bâtiments, alimentation, agriculture, industrie, déchets...

Le Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté urbaine d'Arras vise, conformément aux cadres réglementaires national et européen, l'atteinte de la neutralité carbone en 2050 et propose un premier plan d'actions 2023-2028 de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre.

Compte tenu du rapport de présentation soumis à la consultation du public, le Conseil Municipal de Saint Nicolas émet

UN AVIS FAVORABLE AVEC RESERVES AU PROJET DE PLAN CLIMAT DE LA COMMUNAUTE URBAINE D'ARRAS.

Les réserves évoquées sont :

- page 36 « effacer l'ouvrage de Saint Nicolas en préservant son caractère patrimonial » : la suppression du vannage n'est plus envisagée
- Dans le plan climat page 5 les gaz à effet de serre sont présentés principalement comme néfastes alors que certains présentent des caractères positifs (l'ozone est nécessaire à l'absorption d'une grande partie des UV les plus dangereux et le protoxyde d'azote est utilisé en anesthésie).
- page 6, Les panneaux solaires devraient être stipulés de provenance Française ou Européenne.
- la géothermie n'est pas évoquée dans le plan climat alors qu'il s'agit d'une source d'énergie naturelle non polluante. Cependant, quelques réserves sont évoquées notamment avec l'expérience de Strasbourg
- Tableau page 15 : la différence avec le local aurait été intéressante pour une comparaison.
- Page 31 paragraphe 4 : il faut attendre 25 ans pour avoir des résultats alors que les impacts néfastes sont à court terme. La réflexion est à renforcer.
- Sur les énergies renouvelables, les puissances installées sont évoquées alors que la puissance effective ne dépasse pas 30%. Il est à noter que le reste est à compléter avec le gaz.

Par la présente délibération, la commune confirme :

- son implication dans le Plan Climat Air Energie Territorial
- sa contribution à l'atteinte des objectifs du territoire pour préserver le climat et s'adapter à ses changements déjà à l'œuvre
- son engagement à poursuivre et amplifier les efforts sur son patrimoine et ses compétences.

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire et donne un avis favorable avec réserves au projet de plan climat de la Communauté Urbaine d'Arras.

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Saint Nicolas Lez Arras,
Le 7 décembre 2022
Le Maire,


Alain CAYET.

